

Plan Local d'Urbanisme



Commune déléguée de La Rochette



ZAC Seytaz



APPROBATION

Département
de La Savoie

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT NEUF AVRIL 2005

Arrondissement
de Chambéry

Nombre de membres
afférents au C.M. : 23
en exercice : 22

L'an deux mille cinq, le vingt neuf avril à vingt heures trente

En séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy BLANC,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Etaient présents : MM. Guy BLANC, Mme Corinne MUFFAT-JEANDET, MM. Bernard VILLON, Emmanuel BRONNER, Jacky GACHET, Roger BLONDON, Jean-Loup CREUX, Mme Jocelyne DEPOLIER, Mr Eric PIERRE, Mme Marie-France BLOTTO, MM. Gérard JEANNIN, François PEILLEX, Mmes Michelle TONI, Annie OLEI, Mr Gilles VANET, Mme Thérèse SANDRAZ

Procurations : André MOLLARD à Guy BLANC, Joseph MORELLI à Jean-Loup CREUX, Patrick DEPIERRE à Bernard VILLON, Pierre Portugal à Corinne MUFFAT-JEANDET

Absents : Pierre CARTIER-LANGE, Rosa COULAUD

Monsieur Eric PIERRE a été élu secrétaire.

Le dix neuf avril deux mille cinq, Nous, Guy BLANC, Maire de la Ville de La Rochette, avons convoqué les membres du Conseil Municipal en exercice à la réunion fixée au vingt neuf avril deux mille cinq.

Le Maire,



2005/05/02

Suppression de la ZAC de
La Seytaz

Nombre de votants : 20
Exprimés : 20

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité urbaniser le dernier secteur de la ZAC de La Seytaz.

Pour des raisons de lisibilité administrative et de respect du cadre réglementaire, Monsieur le Maire propose de procéder à la suppression de la ZAC.

Ainsi, comme sur le reste de la Commune, c'est le Plan Local d'Urbanisme qui régira le zonage de l'ancienne ZAC.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ décide l'annulation de la ZAC de La Seytaz